

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
Administration Générale de l'enseignement et de la recherche scientifique

Bruxelles, le 27 AVR. 1999

23014

A/99/11

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'enseignement ;  
- A Messieurs les Gouverneurs de Province ;  
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins ;  
- Aux Chefs des établissements d'enseignement préscolaires, primaire et secondaire, ordinaire spécial de plein exercice ou à horaire réduit organisés par la Communauté française ;  
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs d'établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit subventionné par la Communauté française;

POUR INFORMATION

- Aux membres des services d'inspection et de vérification de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française ou subventionné par elle ;  
- Aux Directeurs et Directrices des Centres PMS de la Communauté française ;  
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs et Directrices des Centres PMS subventionnés par la Communauté française ;  
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;  
- Aux Associations de Parents.

OBJET : Enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial de plein exercice ou à horaire réduit.

Vacances et congés : année scolaire 1999-2000.

Je vous prie de trouver ci-après le calendrier des vacances et congés dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial, de plein exercice ou à horaire réduit, pour l'année scolaire 1999-2000.

- 1.- Rentrée scolaire : le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 1999
- 2.- Congé de Toussaint : du mercredi 3 novembre au vendredi 5 novembre 1999
- 3.- Vacances de Noël (d'hiver) : du lundi 27 décembre 1999 au vendredi 7 janvier 2000.
- 4.- Congé de détente : du lundi 6 mars 2000 au vendredi 10 mars 2000
- 5.- Vacances de Pâques (de printemps) : du lundi 10 avril 2000 au vendredi 21 avril 2000
- 6.- Les cours sont suspendus :

- les samedis et dimanches ;
- le lundi 27 septembre 1999;
- le lundi 1<sup>er</sup> et mardi 2 novembre 1999;
- le jeudi 11 novembre 1999 ;
- le lundi 24 avril 2000;
- le lundi 1<sup>er</sup> mai 2000;
- le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2000 (Ascension) ;
- le lundi 12 juin 2000 (Pentecôte).

7.- Les vacances d'été débutent le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2000

8.- Un calendrier spécifique des congés et des vacances pourra être élaboré à l'intention des établissements d'enseignement belge francophone en Allemagne, après concertation avec les Chefs d'établissements d'enseignement belge néerlandophone. Le Directeur général de l'enseignement obligatoire organisera cette concertation.

La Ministre-Présidente,



Laurette ONKELINX